

CAHIER DE DOLEANCES DE L'UST A L'OCCASION DE LA FÊTE INTERNATIONALE DU TRAVAIL DU 1^{er} MAI 2008

Nous, travailleuses et travailleurs de l'UST, réunis à l'occasion de la fête Internationale du Travail ce jour, jeudi 1^{er} mai 2008, recommandons au Gouvernement et au patronat ce qui suit :

1. Une justice équitable pour une paix durable au Tchad ;
2. L'instauration d'une paix définitive au Tchad par la négociation inclusive afin d'épargner les pertes en vies humaines et matérielles et de consacrer les ressources du pays au développement économique et au bien être social ;
3. Une gestion transparente ainsi qu'une répartition juste et équitable de la manne pétrolière afin d'assurer le bien être social des populations en général et des travailleurs en particulier ;
4. La nomination aux postes de responsabilité en tenant compte des critères de la compétence professionnelle et de l'expérience des bénéficiaires ;
5. La poursuite effective des auteurs de mauvaise gestion, détournement des deniers publics conformément aux textes en vigueur ;
6. Une revalorisation substantielle et un paiement effectif des allocations familiales ;
7. Le reversement des agents de l'Etat dans la nouvelle grille salariale ;
8. L'application intégrale et effective des Statuts particuliers notamment des Greffiers et des Agents de la Santé ;
9. Une revalorisation des pensions de retraite à 200% ;
10. La suppression des impôts sur les pensions des retraités ;
11. La liquidation des dossiers du capital de décès ;
12. L'immatriculation à la CNPS des agents contractuels et décisionnaires de l'Etat et le reversement effectif de leurs cotisations et arriérés ;
13. Le remboursement à la CNPS de toutes les dettes contractées par l'Etat ;
14. L'augmentation du SMIG à 50.000F ;
15. L'augmentation de la valeur du point d'indice salaires des Fonctionnaires et agents de l'Etat à 150 au minimum ;

16. L'annulation de la loi n° 008/PR/2007 portant réglementation de la grève ans le secteur public ;
17. La fourniture en qualité et en quantité de l'énergie en électricité et en eau pour un développement économique et social ;
18. Le rabattement des prix des denrées de première nécessité sur les marchés et leur contrôle permanent comme mesure de résorption de la crise alimentaire ;
19. La diminution des prix des matériaux de construction et leur disponibilité sur les marchés conformément à la déclaration de politique sociale du Chef de l'Etat ;
20. Le respect par toutes les sociétés étrangères et plus particulièrement par Esso et ses sous-traitants de la législation du travail en général et des dispositions du décret n° 191/PR/MFPT/96 du 15 avril 1996 réglementant l'embauche de la main-d'œuvre étrangère ;
21. L'application et le respect des dispositions de l'article 494 accordant le monopole à l'ONAPE des opérations de placement des travailleurs sur l'ensemble du territoire ;
22. Le rétablissement sans délai de la représentativité de l'UST abrogée par un arrêté arbitraire du Ministère de la Fonction Publique et du Travail ;
23. La réhabilitation de la Radio FM Liberté ;
24. Un pacte sociale pour garanti une paix sociale durable ;
25. La réhabilitation des responsables de l'UST licenciés ou sanctionnés pour fait de grève ;
26. La fin de la politique d'exclusion de l'UST dans la gestion de l'Etat ;
27. Le versement à l'UST des subventions des années 2006, 2007 et 2008 ;
28. La mise en place d'un Comité nationale d'intégration et de recrutement des agents de l'administration publique où les syndicats sont représentés ;
29. La retenue des cotisations syndicales à la source (Check-off).

N'Djaména, le 1^{er} mai 2008

Les Travailleurs